	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 1/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

**RUBRIQUE 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**

**1.1 IDENTIFICATEUR DU PRODUIT**

Nom du produit :

**SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE**

Conditionnements : Flacons de 35 ml, 120 ml ou 500 ml.

Code UFI : XE00-C0EG-X00V-GSKV

**1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES**

Nettoyage des verres de lunettes, des masques, des écrans, des optiques.  
Ne convient pas au nettoyage des lentilles de contact.

**1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**SI INTERNATIONAL**

3750, Avenue JULIEN PANCHOT, BP 80424

66004 PERPIGNAN CEDEX

Tel : 04.68.85.63.99

[contact@si-international.fr](mailto:contact@si-international.fr)

[www.si-international.com](http://www.si-international.com)

**1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE**

Numéro d'appel d'urgence (Europe) : 112

Organisme ORFILA : (+ 33) 01 45 42 59 59

Centre hospitalier régional d'Angers : centre antipoison 02 41 48 21 21

Centre hospitalier régional de Bordeaux : centre antipoison 05 56 96 40 80

Centre hospitalier régional de Lille : centre antipoison 0800 59 59 59

Hospices civils de Lyon : centre antipoison 04 72 11 69 11

Assistance publique-hôpitaux de Marseille : centre antipoison 04 91 75 25 25

Centre hospitalier régional de Nancy : centre antipoison 03 83 22 50 50

Assistance publique-hôpitaux de Paris : centre antipoison 01 40 05 48 48

Hôpitaux universitaires de Strasbourg : centre antipoison 03 88 37 37 37

Centre hospitalier régional de Toulouse : centre antipoison 05 61 77 74 47


**RUBRIQUE 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE :**

**Classification selon le règlement 1272/2008 (CE) :**

Liquide Inflammable catégorie 3, H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

Lésion oculaire grave et irritation oculaire catégorie 2, H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 2/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

## 2.2. ÉLÉMENT D'ÉTIQUETAGE :

Étiquetage selon le règlement 1272/2008 (CE) :

Pictogrammes de danger :  
SGH02 : Inflammable.  
SGH07 : Irritant, Sensibilisant.

Mention d'avertissement :

Mentions de danger :  
H226 :  
H319 :



Étiquetage selon le règlement 648/2004 (CE) :

Contient moins de 5 % d'agent de surface anioniques, methylisothiazolinone, benzisothiazolinone.

## 2.3. AUTRES DANGERS :

Tenir hors de portée des enfants.  
Ne pas utiliser sur les lentilles de contact.

## RUBRIQUE 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. SUBSTANCES :

Non concerné.

### 3.2. MÉLANGES :

Principaux composants :


Composants	Conc. %	Classification du composant
Alcool isopropylique / Propane-2-ol CAS : 67-63-0 EC : 200-661-7 REACH : 01-2119457558-25	[10 – 30] %	FL2, H225 ; EDI2, H319, STOT-SE3, H336

L'ensemble des autres composants (agent de surface) peuvent contenir des composants dangereux mais en quantité telle qu'ils ne modifient pas la classification du produit.

Le libellé complet des catégories de dangers et des mentions d'avertissement (H) est donné au paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS :

	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 3/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Non concerné lors d'une utilisation normale.

En cas de contact avec la peau :

Si une irritation paraît, laver la peau à grande eau, avec du savon ou un détergent léger si nécessaire.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir.

**4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS :**

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation excessive, placer le sujet au grand air ; si les troubles persistent, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Possibilité de dessèchement de la peau. Possibilité de légère irritation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

S'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle, envoyer le sujet chez un ophtalmologiste,

En cas d'ingestion :

En cas de malaise, appeler un médecin, lui montrer l'étiquette.

**4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES :**

Aucune.

**RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. MOYENS D'EXTINCTION :**


Eau micronisée, mousse, poudres sèches, CO<sub>2</sub>

**5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE :**

Risques d'inflammation négligeables dans les conditions normales d'utilisation.  
Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone.

**5.3. CONSEILS AUX POMPIERS :**

Pas de conseil particulier.

	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 4/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

## **RUBRIQUE 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :**

Eviter le contact avec les yeux.  
Eviter d'inhaler les vapeurs.  
Eteindre les sources d'inflammation.

### **6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :**

Ne pas jeter le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

### **6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :**

Absorber le liquide (chiffon, éponge, papier absorbant) et laisser sécher à l'air libre dans un endroit ventilé.

### **6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES :**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgence.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER :**

Conserver hors de portée des jeunes enfants.  
Eviter le contact avec les yeux.  
Ne pas boire, manger, ni fumer pendant la manipulation.  
Eviter le contact la peau et les vêtements.  
Eviter les flammes nues.

### **7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS :**

Bien refermer le flacon après usage.  
Stocker à l'abri de toute source d'ignition.  
Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires.

### **7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S) :**

Sur les écrans plats : ne pas sprayer directement sur l'écran, mais sur un chiffon de nettoyage.  
Puis nettoyer avec le chiffon humide.

## **RUBRIQUE 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE :**

Pour l'isopropanol :  
INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) : 400 ppm, 980 mg/m<sup>3</sup>.

### **8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION :**

Protection des yeux / du visage :

Néant dans les conditions d'utilisation normale.

Eviter le contact avec les yeux. Prévoir des lunettes de sécurité en cas de risques de contact.

Protection de la peau :

Néant dans les conditions d'utilisation normale.

Prévoir des gants de protection en cas de contacts prolongés. (ex : gant caoutchouc butyle, temps de pénétration  $\geq 8$  h ; épaisseur du gant 0,5 mm, ou gant caoutchouc nitrile, temps de pénétration  $\geq 8$  h ; épaisseur du gant 0,35 mm, ou gant caoutchouc de fluor, temps de pénétration  $\geq 8$  h ; épaisseur du gant 0,4 mm).

Protection respiratoire :

Néant dans les conditions d'utilisation normale.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Le produit s'évapore à l'air libre.

## RUBRIQUE 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES


### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES :

État physique	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur	Alcool
Seuil olfactif	Non déterminé
Point de fusion	Non déterminé
Point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité	Produit inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable
Point d'éclair	33 °C
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	Pas d'information disponible
pH	Non déterminé
Viscosité cinématique	Pas d'informations disponibles
Hydrosolubilité	Miscible dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'informations disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non concerné
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité	0.96 +/- 0.02
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non concerné

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS :

Aucune.

## RUBRIQUE 10 - STABILITE ET REACTIVITE

	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 6/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

### 10.1. RÉACTIVITÉ :

Le produit est stable dans les conditions de stockage indiquées ci-dessus.  
Produit stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE :

Possibilité de réaction avec les acides fort et les oxydants.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :

Avec les oxydants forts.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER :

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter la chaleur, les flammes et les étincelles.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES :

Acides, oxydants, matières combustibles, bases, halogènes, peroxydes.

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

En cas d'incendie, risque de formations d'oxydes de carbones.

## RUBRIQUE 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) N O 1272/2008 :

#### a) Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Données pour l'alcool Isopropylique :

Toxicité aiguë voie orale (rat) : DL 50 = 5840 mg/kg (OCDE Ligne directrice 401).

Toxicité aiguë inhalation (rat, 6h, vapeur) : CL50 > 25 mg/l (OCDE Ligne directrice 403).

Toxicité aiguë dermale (lapin) : DL50 = 13900 mg/kg (OCDE Ligne directrice 402).

#### b) Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Données pour l'alcool Isopropylique :

Irritation : pas d'irritation de la peau (OCDE Ligne directrice 404).

#### c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le produit est classé irritant oculaire catégorie 2 et peut provoquer une sévère irritation des yeux (voir rubrique 2 et 3).


#### d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### e) Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### f) Cancérogénicité :

	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 7/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

Non cancérigène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) Toxicité pour la reproduction :

Non reprotoxique. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Sans objet Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS :

Pas de données.

## RUBRIQUE 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune information concernant le produit lui-même. Le produit lui-même n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

### 12.1. TOXICITÉ :

Pas de données.

Pour l'alcool isopropylique :

Poisson : CL50 = 9640 mg/l (Pimephales promelas; 96 h)

Daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 = 9714 mg/l (Daphnia magna; 24 h)

Algue : CE50 > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h)

Bactérie : CE50 > 100 mg/l (Bactérie), aucune action nocive

### 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

Pas de données.

L'alcool isopropylique : Biodégradation = 53 % (Durée d'exposition : 5 jr)

### 12.3 POTENTIEL DE BIO ACCUMULATION :

Pas de données.

L'alcool isopropylique ne montre pas de bioaccumulation.


### 12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :

Pas de données.

L'alcool isopropylique (et donc le produit) est mobile dans l'eau.

### 12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET VPVB :

Pas de données.

	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 8/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

## 12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN :

Pas de données.

## 12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES :

Pas de données.

## RUBRIQUE 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :

Ne pas rejeter le produit dans les égouts.

L'élimination du produit se fera conformément aux usages et réglementations locales.

## RUBRIQUE 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION :

UN 1987

### 14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :

UN1987 = Alcools, N.S.A (mélange contenant de l'alcool isopropylique).

### 14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT :

3

### 14.4. GROUPE D'EMBALLAGE :

III

### 14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Aucun.

### 14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR :

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo	EQ	Cat	Tunnel
	3	F1	III	3	30	5 L	274, 601	E1	3	D/E


IMDG	Classe	Groupe	QL	FS	Dispo	EQ	Polluant marin
	3	III	5 L	F-E, S-D	223, 274	E1	Non


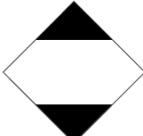

IATA	Classe	2° Etig	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	3	-	III	355	60 L	366	220 L	A180	E1
		-	III	Y344	10 L				

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.



	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 9/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

Etiquetage ARD/ IMDG / IATA	Etiquetage « Quantité limitée »	
	ADR / IMDG	IATA
		

#### **14.7. TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI :**

Non concerné.

### **RUBRIQUE 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

#### **15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT :**

Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est prévu.

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concerne son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit.

##### Réglementations et normes s'appliquant au produit :

Fiche de données de sécurité rédigée en accord avec l'annexe II du règlement CE n° 1907/2006 (dit règlement REACH) et avec le règlement CE n° 1272/2008 (dit CLP).

##### Réglementations nationales :

Se conformer également aux autres dispositions nationales applicables éventuellement au produit dans le pays de destination.

#### **15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE :**

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été établie pour ce produit.


Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non une garantie de ses propriétés.

### **RUBRIQUE 16 - AUTRES INFORMATIONS**

##### Dénégation de responsabilité :

Les informations présentées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données de bonne foi. Elles sont basées sur celles qui nous ont été communiquées, à la date de sa rédaction, par les fournisseurs des substances constitutives de la préparation. Nous avons appliqué les règles du Règlement CE n°1272/2008 et du Règlement UE n° 202/878 (modifiant l'annexe II du règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil Européen).

Les informations données dans la présente Fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non une garantie de ses propriétés. Les informations dans cette FDS ont été collectées de sources fiables et sont basées sur notre niveau actuel de connaissance ainsi que sur les règlements nationaux et communautaires. Cependant, cette information est donnée sans garantie explicite ou implicite. Les conditions ou méthodes de

	<b>SPRAY OPTINETT NETTOYANT ANTISTATIQUE</b>	
	<b>Fiche de données de sécurité</b>	<b>Page 10/10</b>
	Création : 15/01/2008 ; Révision : 08/09/2023 Version : V8 ; remplace les versions précédentes.	

manipulation, stockage, utilisation, élimination peuvent ne pas être portées à notre connaissance. Dans ces circonstances, nous ne pouvons pas être tenus responsables de pertes, dommages ou dépenses occasionnées par la manipulation, le stockage, l'utilisation, l'élimination du produit. Cette FDS est applicable uniquement au produit mentionné au paragraphe « Identificateur de produit » du chapitre 1 ; si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, cette FDS pourrait ne pas être applicable au produit résultant.

**Attention :**

Cette Fiche de Données de Sécurité ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires qui concernent son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit. Nous attirons l'attention sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lequel il est prévu.

Indications des changements par rapport à la version précédente :

Rubrique	Modifications
En tête	Ajout de la date de création et de la mention « remplace.... »
1.4	Rajout des numéros de téléphone des centres antipoison
3.2	Ajout des numéros EC et REACH (si disponible) pour chaque substance
16	Ajout du paragraphe « indication des modifications.... »

Signification des symboles et des phrases de risques de la section 2 et 3 :

FL2 : Liquide et vapeur inflammable catégorie 2.  
 EDI2 : Lésions oculaires graves / Irritation oculaire catégorie 2.  
 STOT-SE3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique catégorie 3.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Abréviations et Acronymes :

MIT et BIT : méthylisothiazolone et benzylisothiathiazolone  
 SGH : Système Global Harmonisé.  
 EINECS : INventaire Européen des Substances Chimiques Existantes dans le Commerce.  
 CAS : Service des Abstracts Chimiques.  
 PBT : Substances Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques.  
 vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable.

**La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
 Cette fiche de données de sécurité a été établie et doit être utilisée uniquement pour ce produit.**